



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 juin 2021 à 16 h 00

AUJOURD'HUI vingt cinq juin deux mille vingt et un

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 18 juin 2021, s'est réuni dans les Salons de l'Hôtel de Ville.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Odile VIGNAL à Anne-Laure STANISLAS, Géraldine BASTIEN à Catherine PINET-TALLON, Dominique BRIAT à Dominique ADENOT, Marianne MAXIMI à Diego LANDIVAR

Excusé(e)s : Alparslan COSKUN

Absent(e)s :

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Fatima CHENNOUF-TERRASSE arrive pendant la présentation du diaporama de la question n°1.

Monsieur le Maire sort pour l'examen, les débats et le vote du Compte Administratif (question n°3).

Christine DULAC ROUGERIE, Première Adjointe, préside la séance pour la présentation commune aux questions 3 à 7 et le vote de la question n°3.

Jean-Pierre BRENAS arrive pendant la présentation du diaporama commun aux questions n°3 à 7 (fin du pouvoir donné à Julien BONY).

Anna AUBOIS quitte la séance avant le vote de la question n°3 et donne pouvoir à Lucas PEYRE.

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance après le vote de la question n°3.

Sondès EL HAFIDHI arrive avant le vote de la question n°8 (fin du pouvoir donné à Christophe BERTUCAT).

Valérie BERNARD quitte la séance avant le vote de la question n° 10 et donne pouvoir à Cécile AUDET.

Rapport N° 25
ACHAT FONDS DE COMMERCE BAR "CHEZ JULIETTE"
48 RUE GABRIEL PERI

L'Etablissement Public Foncier Smaf est propriétaire, pour le compte de la Ville, de la totalité de l'immeuble sis 48 rue Gabriel Péri, cadastré section IV 1 et ce dans le cadre des maîtrises foncières à opérer pour répondre à l'objectif de requalification de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation inscrite au Plan Local d'Urbanisme sur l'îlot dit îlot du Galet.

En rez-de-chaussée de cet immeuble est installé un local commercial dans lequel s'exerce une activité de bar sous l'enseigne « Chez Juliette ».

Madame Juliette THUEL est propriétaire du fonds de commerce et locataire commerçante de l'Etablissement Public Foncier Smaf.

Impactée très durement par la crise sanitaire qui a conduit à la fermeture de son bar, elle demande à la collectivité de lui racheter son fonds, ne se sentant plus en capacité de relancer son activité.

L'acquisition de ce fonds, qui entraînera la résiliation du bail avec l'EPF, va libérer la disponibilité urbaine de l'immeuble et ainsi compléter les réserves foncières portées par l'EPF.

La maîtrise et la disponibilité de cet immeuble sont inscrites en tant que telles pour pouvoir engager la complète réorganisation urbaine du cœur de cet îlot Péri/Fontgèze/Braille/Galet, définie dans des études qu'il convient aujourd'hui de traduire en opérationnalité.

Madame THUEL fixe à 23 000€ la valeur de son fonds, calculée sur une moyenne de chiffre d'affaires sur les 3 dernières années de 24 000€, avec application d'un taux de 89%.

Au vu de ces éléments de contexte, il vous est proposé, en accord avec votre commission :

- d'acquérir à l'amiable, sur la ligne budgétaire dédiée, ce fonds de commerce, 20-01-2088-461 au prix demandé de 23 000€, inférieur au seuil de saisine obligatoire du service des Domaines,
- de faire précéder cette acquisition par la résiliation du bail commercial liant Madame THUEL à l'Etablissement Public Foncier Smaf,
- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer tous documents permettant la mise en œuvre de cette délibération.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, la proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 5/07/2021

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint



Didier MULLER

